

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que, Messieurs Farid Berrada, Mohamed Jawad Berrada et Soleiman Berrada et Mesdames Sophia Berrada et Josette Ducastel épouse Berrada, ont déclaré le 25 mars 2010, avoir reçu le 23 mars 2010, 382.842 actions Colorado suite à la réalisation de la succession de Feu Mohamed Berrada.

Après réalisation de ladite succession, les héritiers Berrada détiennent 521.674 actions Colorado, soit 57,96% du capital de ladite société.

En conséquence dudit transfert d'actions, les héritiers Berrada, agissant de concert, ont franchis à la hausse le seuil de 40% du capital et des droits de vote de la société rendant obligatoire le lancement d'une offre publique d'achat sur les actions Colorado.

Dans la mesure où le transfert d'actions ne remet pas en cause le contrôle de la société Colorado préalablement existant, les héritiers Berrada ont déposé une demande de dérogation à l'obligation de déposer une offre publique d'achat. En application des dispositions de l'article 19 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, le CDVM a accordé ladite dérogation.

Contact CDVM :
Tel : 05 37 68 89 27
E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières